

DECISION N° 2013 - 060

**PORTANT APPROBATION D'UN AVENANT AU REGLEMENT GENERAL DE
LA BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES (BRVM)**

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,

- Vu* la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (ci-après le "Conseil Régional") et son Annexe ;
- Vu* le Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA, adopté par décision n° 001/97 du Conseil des Ministres en date du 28 novembre 1997 ;
- Vu* la Décision n° CM/12/03/2013 du 22 mars 2013 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;
- Vu* les Délibérations du Conseil Régional en sa 54^{ème} session ordinaire du 29 juin 2013 ;

DECIDE

Article unique :

L'avenant au Règlement Général de la BRVM, dont le texte est annexé à la présente décision, est approuvé.

Fait à Dakar, le 29 juin 2013

Le Président



Jeremias PEREIRA